

COMMUNIQUE

Les Fracs maçons et Fracs maçonnes des Obédiences signataires constatent que, dans le cadre de la présidence de l'Union Européenne, le Président de la République a chargé les ministres des Affaires Etrangères et de l'Intérieur d'organiser à Paris, un colloque sur le thème "Religions et puissance publique dans l'Union Européenne".

La délégation des 27 Etats membres invités à y participer, est composée de représentants des religions monothéistes.

C'est faire fi de la moitié des populations ne se réclamant d'aucune religion et porteuse d'une spiritualité construite dans la liberté et la progressivité, créant ainsi une discrimination inacceptable.

La Loi de séparation des Eglises et de l'Etat ne saurait supporter une telle violation prétextant l'organisation d'un tel colloque dans le cadre de l'Union Européenne.

La rédaction du projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe, montre aujourd'hui, combien les difficultés rencontrées à l'époque et concernant les racines chrétiennes étaient fondées. La tentation de réintroduire le religieux dans la conduite des affaires de l'Etat apparaît aujourd'hui au grand jour.

Les Fracs maçons et Fracs maçonnes des Obédiences signataires réitèrent avec insistance au Président de la République, par leur attachement à la séparation des Eglises et de l'Etat régie par la Loi de 1905, leur vive opposition à toutes les tentatives de voir les Eglises dogmatiques jouer un rôle dans la cité.

Grand Orient de France : Grand Maître Pierre LAMBICCHI
Fédération Française du Droit Humain : Président Michel PAYEN
Grande Loge Féminine de France : Grande Maîtresse Yvette NICOLAS

Paris, le 17 décembre 2008